

**Procès-verbal de la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale
du 18 décembre 2025.**

Présents :

Conseil communal

MM. et Mmes

N. TEFNIN, Bourgmestre-Président;

A. GREOLI, W.M. KUO, B. GRIGNARD, J.-P. LITT, Echevins; L. DESONAY, Présidente du Centre public d'action sociale;

~~Ch. GARDIER~~, Cl. BROUET, Fr. GUYOT, Fr. GAZZARD, A. FAGARD, P. MORDAN, Y. FREDERIC, F. DORVAL, Cl. GIROUT, ~~A. KRICKEL~~, L. MINSART, H. HURDEBISE, S. WUIDART, L. BONAZZA, L. MOENS, Conseillers;

Fr. TASQUIN, Directeur général.

Conseil de l'Action sociale

Mme L. DESONAY, Présidente.

Mme B. DELBEUCK, M. L. TAMO, Membres du Bureau Permanent.

MM. et Mmes M. BOTTELIER, M. GANGOLF, M. DOHOGNE, ~~C. THEATE~~, P. BALHAN, Ch. WILWERTH, Conseillers.

Mme A-Fr. PARISIS, Directrice générale.

En vertu de l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et des articles 26 bis (§5 alinéa2) et 34 bis de la loi organique des Centres publics d'Action sociale, le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale sont réunis conjointement ce jour sur convocation du 10 décembre 2025.

La séance est ouverte à 19h45 par le Président du Conseil communal qui cède la parole à Mme DESONAY, Présidente du Conseil de l'Action sociale.

SEANCE PUBLIQUE

**1) Exposé de la Présidente du CPAS sur les synergies développées entre le CPAS et la Commune.
Prise d'acte.**

Mme Desonay évoque les grandes lignes du rapport reproduit ci-dessous.

Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois pour l'exercice 2025

L'article 26 bis §6 de la loi organique stipule que « *Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale. [...]*

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté, et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils. [...] »

Les travaux parlementaires précisent :

« *Des économies peuvent résulter de l'usage en commun des services d'appui tels que l'informatique, un service d'entretien, une imprimerie. Elles peuvent trouver leur source dans le développement coordonné de services ou encore dans une meilleure répartition des tâches. Le comité de concertation devra préconiser les modalités d'exécution des économies d'échelle et de mise en œuvre des recommandations.*
..... »

En 2025, la coopération entre la Ville et le CPAS s'est encore intensifiée.

Le rôle de ce rapport est d'éclairer les mandataires publics ainsi que la population spadoise sur les synergies actuelles et à venir.

1. Administration générale

Le poste de Directrice Financière, partagé entre la Commune et le CPAS, se traduit par une économie de 55% sur le montant du salaire dans le budget du CPAS et représente une économie pour la collectivité spadoise. Plusieurs années de fonctionnement sans problème confirment le bien-fondé de cette décision. Outre l'avantage financier d'une gestion coordonnée des deux "Caisses", l'avantage humain d'une

excellente collaboration entre les deux administrations se révèle être un atout majeur également. En effet, la coordination et la concertation entre les deux entités par de très fréquents contacts et échanges d'informations préalables aux actes administratifs permet une plus grande efficacité dans leur rédaction et plus de rapidité dans leur application, mais aussi d'apporter plus efficacement des réponses aux différents actes et rapports administratifs nécessaires au bon fonctionnement des deux structures.

Le CPAS et la Ville ont réalisé plusieurs mises en commun des ressources :

- a) L'existence d'un CPPT commun et d'un conseiller en prévention commun ville et CPAS.
L'année 2025 a été très active dans le cadre du travail relatif au bien-être du personnel du CPAS. Ce travail a été réalisé avec l'aide de ce conseiller en prévention commun (suivi trimestriel du plan d'action élaboré en 2023 des suites des résultats de l'analyse de la charge psychosociale, interventions sporadiques pour tenir le personnel informé, participation à l'analyse de la gestion de l'agressivité, rappel des procédures liées à la gestion de l'agressivité en prévision du début d'année 2026 qui risque d'être particulier pour le CPAS...)
- b) Marchés publics : il existe des marchés publics communs comme celui de l'entretien et des réparations liées au chauffage, celui des services juridiques, des assurances, du second pilier de pension, ... Par ailleurs, la communication d'information, de supports de travail et l'aide à l'élaboration de marchés publics se déroulent de manière très fluide entre la Ville et le CPAS.
- c) Aide de l'informaticienne pour l'établissement des besoins du CPAS : travail sur l'adaptation du parc informatique à Windows 11, à l'évolution nécessaire des logiciels métiers (Acropole vers EOS), et par conséquent à l'organisation de plusieurs marchés publics à réaliser par le CPAS (changement des serveurs vétustes entre autres). Interventions de l'informaticienne de la ville en soutien au CPAS.
- d) L'agent responsable de la communication à la Ville a pris en charge la gestion du site du CPAS ainsi que de la page Facebook et permet ainsi une meilleure visibilité ainsi qu'une fluidité dans la communication du CPAS
- e) Intégration du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Spa au CPAS : reprise de la mission pour le plan 2020-2025 et mise à disposition de deux agents communaux au CPAS à partir du 1^{er} janvier 2020. Depuis avril 2025, il n'y a plus qu'un agent mis à disposition. On avance dans la création d'un pôle social au départ du CPAS.
- f) Contacts réguliers entre les DG des deux institutions, notamment via leur participation au CODIR de l'autre institution.
- g) Communications régulières entre les services du CPAS et le service RH de la Ville pour les questions relatives aux statuts des agents du CPAS.
- h) L'utilisation de locaux de la Ville par le CPAS (salles permettant de réaliser des examens) et utilisation du terrain du CPAS par les services de la Ville de Spa (entreposage du matériel de l'entreprise qui était en charge de la réfection de la Galerie Léopold II sur le terrain du CPAS pendant les Francfolies, utilisation du terrain du CPAS lors de l'organisation du Royal Festival, utilisation de l'ancienne morgue par la société Galère pour la réfection des carrelages de la galerie Léopold, ...).
- i) L'utilisation du Mercedes Vito par l'ATL, par Récréaspa (de plus en plus fréquemment), par l'Office du Tourisme, dans le cadre des jumelages... Le prêt de matériel en cas de besoins dans d'autres institutions publiques (des radiateurs électriques à l'académie, des frigos au centre de vacances, ...)
- j) Dans le cadre de la conception et de la construction du nouveau bâtiment pour le CPAS, la Ville a mis à disposition un grand nombre de ressources humaines permettant d'avancer dans ce dossier (architecte, juriste, ...) et a pris la main sur la gestion complète du chantier (cession de droit réel du CPAS à la Ville sur le terrain).
- k) Réseau PIPS : intégration de membres du personnel du CPAS de Spa dans le plan d'intervention, en qualité de Coordinateur de la Cellule psychosociale ainsi que suppléant.
- l) Dans le cadre de la politique de la sécurité du logement, les services du CPAS sont amenés à collaborer pour apporter des solutions spécifiques aux problématiques rencontrées lors de certaines interventions. Les services du CPAS sont présents lors des réunions des Cellules logements, même s'il n'y en a pas eu beaucoup en 2025.

2. Travaux

Ont été réalisés par les services de la Ville : l'entretien du parc entourant le CPAS, de petites réparations nécessitant un outillage et un savoir-faire spécialisé (plomberie, électricité, toiture par exemple). Ces différentes interventions ont permis une économie et souvent une plus grande rapidité d'exécution que si un tiers intervenait.

L'équipe du service travaux de la Ville a fait preuve d'une grande disponibilité et ce, même en cas d'appels urgents par rapport aux situations sociales rencontrées.

Les services techniques de la Ville ont aidé à la sécurisation des anciens bâtiments du CPAS (obturation des fenêtres).

Dans le cadre du projet de reconstruction du CPAS et de la maison des associations sociales, les services de la ville et du CPAS collaborent au quotidien pour veiller à la réussite de ce projet en adéquation avec les acteurs de terrain et les services du CPAS.

Le service des travaux gère à présent également les demandes liées au patrimoine immobilier du CPAS (logement de transit, logement d'urgence, ...).

3. Fournitures d'énergies

En matière de fournitures d'électricité, de carburants pour les véhicules et de mazout de chauffage, l'entretien du chauffage, la participation du CPAS aux marchés conjoints lancés avec la Ville a permis cette année encore des économies par le biais de remises plus importantes sur les prix officiels.

4. Enfance, famille et enseignement

Bien que n'étant pas à proprement parler une organisation de la Ville, le CPAS participe aussi à l'aide à l'enfance en hébergeant une structure d'école des devoirs mise sur pied par un groupe de bénévoles spadois. Pour rappel, les écoles des devoirs, comme ne l'indique pas leur nom, réalisent non seulement de l'accompagnement scolaire mais également de l'animation des enfants, participant de la sorte à la lutte contre les inégalités sociales.

5. Divers

La ville héberge actuellement rue Hanster de nombreuses associations dont la plupart joue un rôle important dans l'accompagnement social de la population : Croix Rouge, OASIS, association des tricoteuses, Ciréfasol, etc.

6. Conclusion

La collaboration entre la ville et le CPAS se consolide à la fois par des décisions de principe de gestion commune et au travers de projets concrets au profit de la population spadoise et de la population fragilisée en particulier. Ces efforts seront poursuivis durant l'année 2026.

Proposition et possibilités pour l'avenir :

- L'organisation conjointe de formations sur site dans l'objectif de réduire les coûts par personne et de permettre la création d'un plan de formation à proposer/co-construire avec les agents et par service en fonction des besoins
- Refonte des Statuts administratifs, financiers, et du Règlement de travail via un groupe de travail
- Accentuer encore l'utilisation des marchés publics conjoints (systématisation de la communication avec le CPAS lorsqu'un marché public est envisagé à la Ville *exemple : petit outillage, luminaires, ...*)
- Réfléchir à une cellule « énergie » réunissant les ressources de la Ville et du CPAS pour un service coordonné pour le citoyen
- Continuer la coordination de la matière du logement
- Continuer à renforcer les synergies en ce qui concerne le service technique : rationalisation de l'utilisation de la camionnette du CPAS qui ne sert pas au CPAS toute la journée et qui pourrait être utilisée par la Ville également
- Réflexion à mener au niveau du service entretien : mise en place d'une organisation commune au niveau de l'entretien des bâtiments communaux au sens large afin de rationaliser au mieux les ressources (achats groupés, matériel, prestations du personnel : remplacements, ...)
- Poursuivre en 2026 la réflexion entamée quant au pôle social et administratif. Réunir les services dans un même lieu permettra d'intensifier les synergies déjà existantes en favorisant les collaborations spontanées et en améliorant la lisibilité et l'accessibilité des services pour les Spadois(es).

* * *

M. Tamo intervient pour Alternative Plus. Il félicite les services du CPAS et de la Ville pour ces synergies importantes vu le contexte actuel. Il émet des réserves quant à un regroupement des services à un seul endroit: il faut une consultation préalable des citoyens.

Ce rapport et sa présentation ne faisant pas l'objet d'autres questions ou remarques, le Bourgmestre-Président clôt la séance à 19h55.

La Directrice générale
A.-Fr. PARISIS

Pour le C.P.A.S.,

La Présidente,
L. DESONAY

Le Directeur général,
Fr. TASQUIN

Pour la Ville de Spa,

Le Bourgmestre,
N. TEFNIN